

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS108

présenté par
Mme Laclais, rapporteure

ARTICLE 25

Après l'alinéa 34, insérer l'alinéa suivant :

« 7° *bis*. À la première phrase du dernier alinéa de l'article L. 1111-18, les mots : « le dernier » sont remplacés par les mots : « l'avant-dernier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.